



Communiqué de presse

Vendredi 28 juillet 2023

La transformation de la Porte de Montreuil débutera en 2025

La Porte de Montreuil est un secteur emblématique de la Métropole du Grand Paris et de l'Est parisien. Cette Porte pâtit d'un aménagement autoroutier qui génère bruit, pollution et chaleur. Elle est mal adaptée aux besoins des riverains et en inadéquation avec les impératifs de l'Accord de Paris. Face à cette situation, les groupes de la majorité municipale parisienne se sont accordés afin de mettre en œuvre un projet de transformation révisité.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique, adopté en juin 2023, ainsi que les ateliers de travail qui se sont tenus au printemps dernier sous l'égide d'Éric Pliez, maire du 20^e arrondissement, ont permis d'aboutir à un accord de l'ensemble de la majorité municipale pour un projet révisité de transformation de la Porte de Montreuil.

La transformation de cette Porte en une grande place végétalisée et métropolitaine de 3,5 hectares reste l'élément structurant du projet.

L'accord acte également :

- **L'aménagement d'un nouveau marché aux puces de plein air**, équipé et végétalisé, en remplacement du bâtiment prévu. Cet aménagement permettra d'en améliorer sensiblement la qualité, la propreté et de lutter contre les mésusages.
- **La création d'un ouvrage d'isolation acoustique végétalisé**, en remplacement de l'immeuble pont au-dessus du périphérique, en cohérence avec le PLU bioclimatique.
- **La préservation de tous les arbres** grâce à la modification des emprises bâties. Cette modification permet la protection de 29 arbres supplémentaires, en complément des 22 arbres déjà préservés par des ajustements apportés au

projet en juillet 2022. Tous les arbres présents sur ce secteur qui ne peuvent être maintenus seront transplantés.

- **La création de nouveaux services à la population** avec notamment un centre de santé pour des médecins conventionnés secteur 1, un club pour les seniors, un marché alimentaire et la mise à l'étude d'un projet culturel dédié à la bande dessinée.
- **Le lancement d'une concertation** avec les habitantes et habitants du 20^{ème} et des communes limitrophes afin d'étudier les possibilités d'utilisation temporaire de l'espace public pour des projets associatifs qui se déploieront dès 2024. Une attention particulière sera apportée à l'usage de l'emprise des puces les jours de fermeture du marché.
- **Le maintien de la recyclerie sur la future place**, gérée par Emmaüs, historiquement présente sur site.
- **La création d'une piste cyclable bidirectionnelle initialement prévue**, afin d'encourager les déplacements à vélo à l'échelle métropolitaine.

Cette transformation permettra d'apaiser ce secteur majeur de l'est parisien en augmentant massivement la place de la nature. Près de 8300m² seront végétalisés, dont 5400m² en pleine terre, et plus de 400 arbres seront plantés afin de consolider la ceinture verte de Paris. Cette future place sera un véritable lieu de vie et de convivialité où il fera bon vivre et se promener en famille, à pied ou à vélo, grâce à l'augmentation significative des mobilités douces. Autour, les bâtiments de logements de Paris Habitat existants font l'objet d'une rénovation.

L'exigence environnementale du programme reste identique. Ce projet est engagé pour atteindre la neutralité carbone avec notamment 80% des constructions réalisées en matériaux biosourcés et géosourcés.

Désormais, la Ville de Paris peut engager les études complémentaires pour déposer le permis d'aménager correspondant au projet revu à l'été 2024. Les travaux pourront commencer à l'été 2025. Quant aux chantiers d'installation des puces provisoires sur l'avenue Benoit Frachon, ils ont d'ores-et-déjà commencé.

« Il est plus que temps de mettre fin au nœud autoroutier de la Porte de Montreuil et aux désagréments qu'il entraîne pour les habitantes et les habitants de Paris comme de Montreuil et de Bagnolet. Cette Porte deviendra une grande place, comme un grand jardin métropolitain, ouvert sur les villes riveraines, plus sûre et plus apaisée. » indique Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, de la transformation des politiques publiques et des relations avec les arrondissements.

« Cet accord est une victoire pour les habitantes et les habitants du 20^e arrondissement et des communes limitrophes, qui n'en peuvent plus d'attendre la transformation écologique et sociale de ce quartier trop longtemps abandonné. » conclut Éric Pliez, maire du 20e arrondissement de Paris.

Contact presse : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr